

planches placées sur des barriques. Sur les planches, nous apercevons M. Pluquet, ancien maire du 4 septembre à Croix, M. Moreau, Laforet, Jankov, de Roubaix, Segard, Manger (propriétaire de la grange), et deux autres conseillers municipaux de Croix, dont nous n'avons pu avoir les noms.

A 8 heures 10 minutes, les électeurs impatientement demandent « qu'on commence ». Des murmures se font entendre au dedans, des sifflets au dehors.

M. Junker se décide enfin à commencer. Messieurs, vous étiez venus, comme moi-même, pour écouter nos amis de Lille; ils n'auront pu sans doute se rendre à nos désirs, laissez-moi donc faire mon possible pour les suppléer. Messieurs, une élection législative est une chose tellement grave, tellement sérieuse, que ce soir je me suis dit: La distance entre Croix et Roubaix n'est pas assez longue pour que je ne m'empresse de me rendre auprès des électeurs de cette première commune.

Partout, Messieurs, j'ai vu des réunions en faveur de M. Parys, partout on a demandé si M. Fiévet ou quelqu'un de ses partisans prendrait la parole, et nulle part on ne s'est présenté pour prendre la défense de l'adversaire de M. Parys.

Voyons aujourd'hui, quelqu'un veut-il se faire inscrire, nous connaissons encore assez la politesse pour le laisser parler le premier. — Personne ne se présente. (Non! non!) C'est bien.

M. Pluquet (d'une voix glapissante). Messieurs, la loi sur les réunions publiques interdit l'entrée de la salle aux personnes autres que les électeurs de la circonscription; s'il se trouve ici un étranger, il est prié de sortir. M. Pluquet met bien cinq longues minutes pour dire cela. Messieurs, je vous recommande l'attention et le silence, vous pourrez applaudir, si vous le jugez bon... (très bien!) vous venez ici pour être délaissés, soyez donc attentifs.

Un électeur. — Tint! dis donc, Manger, c'est pas les rondelles à Brulois que t'as mis sous le strade?... si chavait chât... y te donnerait pas de bière... c'est encore un de l'église!

M. Junker. — Messieurs (bruit au dehors) je ne serai pas long. (Bruit. — Une voix. — Y a donc pas de police messieurs, veuillez donc écouter, je n'ai absolument rien préparé et j'ai besoin de tout votre silence; je ne m'attendais pas à parler ici ce soir (on jette des pierres du dehors).

M. Pluquet. — Mais, M. le commissaire, faites donc cesser ce bruit au dehors.

M. le commissaire. — Monsieur, m'a place est dans l'intérieur de la salle et non au dehors.

Un citoyen. — Voulez-vous me permettre de faire la police... je vais y aller, moi.

M. Junker (qui n'a rien préparé, repasse pourtant ses notes). — Messieurs, on a cherché à prouver que les électeurs des villes ne ressemblaient pas à ceux des campagnes: il n'y a pas de différence, puisque quand les uns marchent, les autres les suivent, et puis tous vous avez le même but, la même noble idée: gagner de l'argent.

(Une voix: ça c'est bien envoyé).

Messieurs, où trouverons-nous un ordre de choses qui cet exemple de confraternité se trouve mieux que dans la République? Nulle part. Mais aussi, sachez bien que nous ne devons pas à cette heure entrer dans les discussions des diverses formes de République: que les uns la veuillent un peu plus radicale, les autres un peu plus modérée... peu nous importe... établissons-nous comme elle se présentera tout d'abord, sans à la corriger plus tard.

Non, Messieurs, je ne crois pas que France, le peuple soit plus heureux, que le pays soit plus prospère sous tout autre gouvernement que celui de la République. Mais il faut en corriger la forme actuelle.

Une voix: Vive Parys!

Messieurs, M. Fiévet, — Dieu me garde de l'attaquer ici, sa personne ne saurait être, mais ce qui peut et doit être c'est sa candidature. Et que dit-il en effet: Elevez-vous, nommez-moi aujourd'hui! Quant à vos intérêts, nous verrons dans 6 ans (oh! oh!) Messieurs, laissez-moi établir ici une comparaison qui n'est pas de moi. (Une voix. — De qui donc?) De M. Parys. Je que diriez-vous d'un propriétaire dont le ménage s'écroule et qui, ce voyant, ne cesse de répéter: Je l'ai louée pour 6 ans, qui m'importe! Je verrai à la fin du bail (Rires)... Ne soyons pas comme ce propriétaire (oui! oui!) Ah! sachez le bien, Messieurs, il nous la faut alors tout de suite: il nous faudrait mieux encore une monarchie constitutionnelle que ce provisoire.

Nous ne demandons qu'à travailler (Une voix: les riches y travaillent pas!) c'est avec la République seule que nous aurons le travail, la richesse (Bruit au dehors).

M. Moreau: Messieurs, ce sont des enfants, n'y prenez pas garde.

M. Junker: Sortons donc du provisoire qui fait tort à l'honneur de nos affaires. Pour en sortir, nommez des députés républicains... pas de bruit, pas de tumulte, un bulletin portant le nom de M. Parys... Quand nous aurons la majorité républicaine, nous ferons entendre notre voix et ils nous écouteront.

Travailleurs, faites tous des élections, non pas de celles qui se payent, des élections de cabaret, mais allez voir vos amis, vos voisins, et emmenez-les aux urnes.

Je vous en conjure, électeurs, dimanche, venez voter pour M. Parys (Vive la République!).

M. Pluquet. — La parole est à M. Moreau.

Quelques voix: Vive la République! (Bravos.)

M. Moreau (après un recueillement). Messieurs, mon ami, M. Junker, vient de vous le dire: il faut affirmer la République. Deux candidats se présentent; l'un et l'autre vous sont également inconnus, cependant vous avez entendu parler de l'un d'eux, M. Parys. (Ici l'orateur rappelle la révocation de M. Parys, comme maire de Cambrai).

M. Parys a toujours été républicain! (Bruit divers).

Une voix. — N... de... fermez la porte,

ne laissez pas entrer les scandaleux. (Silence général.)

Messieurs, quelques mots sur M. Fiévet! Quel est-il? Vous vous le demandez comme moi! Que dit sa profession de foi? Quelle est sa couleur politique... les journaux dévoués à la cause de l'ordre n'en parlent pas eux-mêmes. Que veut-il donc? Il ne le dit pas. (Rires). On a écrit à M. Fiévet de venir plaider sa cause... pourquoi d'est-il venu? Il serait cependant fort intéressant qu'il vint nous dire s'il est devenu bonapartiste en serrant la main à M. de St-Paul, légitimiste en acceptant la paternité de M. Kolb-Bernard — ou orléaniste avec bien d'intéressants personnages qui certes ne lui feront pas défaut.

Buffon, Messieurs, vous le savez, ou vous ne le savez pas, a dit: le style c'est l'homme. Ecoutez ceci: (Lisant) M. Fiévet se dit défenseur de l'ordre, de la religion, de la famille, de la propriété. (Oh! eh!) En soi-mes-mêmes les ennemis, nous? Avons-nous jamais prêté le flanc à pareille accusation? L'ordre, mais nul plus que nous n'est intéressé à le défendre! la famille, mais suis père de famille, M. Junker qui vient de vous parler l'est aussi... la liberté! via la monarchie est-on libre?

Une voix: Non, on est muselé.

Vive la République! Messieurs, protecteurs des libertés. (Bruit!)

Une voix: Te vas pas aller coucher.

Messieurs, quant à la religion! ne la confondez pas avec la conscience... la religion la conscience, c'est la volonté de chacun pratiquée comme il l'entend. Qui nous a donc cette liberté encore, c'est la Révolution 89, en proclamant la liberté de conscience.

M. Fiévet trouve que les passions révolutionnaires agitent le pays... Qu'il l'histoire! Il verra que le pays a basé d'institutions fixes pour éviter ces passions révolutionnaires, et il reconnaîtra que n'est pas à lui qu'appartient la tâche, nous les donner.

M. Parys soutiendra mieux que lui pouvoirs conférés au maréchal, président la république: voyez, Messieurs, ce qu'a la loi du 20 novembre et vous reconnaîtrez que nous n'avons rien à craindre.

L'orateur prétend que M. Fiévet s'plaint de devoir encore augmenter le salaire de ses ouvriers. Partant de cette calomnie M. Moreau fait une tirade contre les conservateurs. Il sait bien que pour les trois quarts de ses auditeurs, conservateurs ve dire: riches, patrons.

Que veut donc le parti de M. Fiévet s'écrie-t-il, ce qu'il veut, c'est mettre mitraille pour les ouvriers et donner tout liberté aux autres!

M. Fiévet, Messieurs, a encouragé l'empereur à faire la guerre; il est responsable comme son idole des malheurs de la patrie de la perte de l'Alsace, de la Lorraine et de la dette de cinq milliards. Personne ne votera pour M. Fiévet, personne, personne.

Une voix: Ça c'est bien dit, bien envoyé!

M. Moreau tombe à bras raccourcis sur le premier empire et sur le règne de Napoléon II tous deux nés du crime et morts misérablement comme ils le méritaient, puis il attaque la légitimité et l'orléanisme; il parle de seifs, du cens, de la dime payée aux prêtres, de la propriété féodale... ramonte jusqu'au Francs qui se sont emparés des propriétés de nos pères et en ont fait des esclaves (de nos pères) etc.

Ici il est visible que l'auditoire ne comprend plus rien du tout.

Messieurs, on parle de la confiscation de biens en 93; la république était alors un état violent, exceptionnel, on doit l'excuser... les nobles avaient émigré.

Une voix: Tas de c...!

La Convention a pris leurs biens. C'éta justice... leurs pères ne vous a vaient-ils volé vos propriétés? — Il n'y a pas de religion sans liberté de conscience! Je n'ai pas besoin d'insister.

Une voix: C'est un libre-penseur!

Messieurs, on parle de morale... si vous citiez certains passages des mémoires du duc de Saint-Simon... vous verriez combien les princes que l'on voudrait voir aujourd'hui à notre tête étaient bien les plus crapuleux qu'il soit possible d'imaginer.

Une voix: Et les 40 millions?

Vous l'avez dit: les orléanistes (je n' parle plus des légitimistes, qui sont enterrés et des bonapartistes qui ne reviendront jamais) sont des gens d'argent et de plaisir. Ils ont réclamé 40 millions, ils auraient dû se souvenir que la France a payé les dettes de Philippe Egalité... ces 40 millions, sachez le bien, ne sont que le prélude de ce qu'ils demanderaient s'ils arrivaient au pouvoir.

Allons, Messieurs, j'espère que vous laisserez M. Fiévet à ses réflexions de 6 ans, on est plus tranquille à Manzy qu'à Versailles; dites-lui donc: restez chez vous, nous voulons un gouvernement tout de suite, stable: la République.

Sachez lire des représentants républicains... s'ils ne font pas nos affaires, il n'appartient qu'à nous de les renvoyer pour en mettre d'autres à notre choix.

Cela se fera sans tapage, sans révolution. Voyez les Etats-Unis, voyez en Suisse... En nommant des députés républicains, nous aurons, comme eux, des institutions républicaines: c'est à dire l'ordre et la prospérité.

Votez donc pour M. Parys. Votez pour la République!

(Quelques bravos.)

M. Pluquet: Messieurs, je vous remercie du calme que vous avez apporté dans cette... solennité... Vous venez de donner à une nouvelle preuve de votre sagesse et de votre confiance en l'avenir; c'est un bel exemple dont messieurs les membres du bureau, les orateurs et moi, devons vous féliciter.

Quelques voix: Vive la République! chacun se retire dans le plus grand ordre.

qu'il est, parce qu'ils redoutent une crise. En effet, tous les renseignements qui arrivent de la province, les lettres écrites par les députés des divers groupes parlementaires autorisent à penser que la Chambre se retrouvera, le 30 novembre, absolument dans la même situation qu'en quittant Versailles, avec cette seule différence que la coalition des gauches se sentira plus forte.

Quand au maréchal de Mac-Mahon et à ses conseillers, ils ne dissimulent pas qu'ils s'attendent au rejet des lois constitutionnelles et ils se préoccupent de la conduite à tenir en présence de cette éventualité.

Le ministère se retirera, mais le maréchal est résolu à garder le pouvoir avec ou sans les lois constitutionnelles, en déclarant dans un

De son côté, le Figaro a reçu la lettre suivante de M. d'Audiffret-Pasquier: « Château de Sassy par Mortrée (Orne), le 1<sup>er</sup> novembre. Monsieur le directeur, Vous reproduisez dans votre numéro du 1<sup>er</sup> novembre, en l'approuvant, un article de l'Indépendance belge, d'après lequel: « Croquant pouvoir parler au nom du centre droit, j'aurais offert à mon beau-frère, M. Casimir Périer, dans une entrevue au château de Pont-sur-Seine, la République septennale avec le droit de dissolution, etc., etc. » Je ne suis pas allé au château de Pont-sur-Seine, il n'y a eu entre mon beau-frère et moi aucun pourparler. Je ne me crois le droit de parler au nom de mes collègues que lorsqu'ils ont bien voulu m'y autoriser. Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués, D. D'AUDIFFRET-PASQUIER. »

**BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Les chargés d'affaires de la Suisse ont remis il y a quelques jours, à Londres, Paris, Rome, Vienne, Saint-Petersbourg et Berlin, une note simultanée de leurs gouvernements, ayant pour but de provoquer une conférence internationale de toutes les administrations des chemins de fer en Europe. D'après le Bien Public, la Suisse désire soumettre à l'examen de cette commission les quatre points suivants: 1<sup>o</sup> Les limites de la responsabilité de la compagnie qui la première a reçu la marchandise à expédier pour une destination lointaine, ainsi que celle des différentes compagnies intermédiaires. 2<sup>o</sup> Le tribunal compétent en cas de con-

ventions de Roubaix, pour atteindre portées à la liberté du travail.

La condamnation maxima a été de vingt jours de prison. Les autres ont varié entre six jours et vingt-quatre heures d'emprisonnement.

**ÉTRANGER**

ESPAGNE. — M. Evelyn, du New York Times, communique les dépêches suivantes à la Liberté: « Hendaye, 2 novembre, 9 h. soir. Les républicains ont incendié la gare d'Irun à une heure avancée de la nuit, afin d'empêcher les carlistes de l'occuper comme un avant-poste. La gare est située aux abords de la ville, à environ un demi kilomètre de la tête du pont de la Bidassoa, entre Hendaye et Irun. Les carlistes établis sur les hauteurs voisines d'Irun avaient cherché à s'emparer de la gare dans la journée d'hier; ils ont été repoussés par des miquelets (milice provinciale) sortis d'Irun. La gare a été entièrement détruite et ses ruines sont encore fumantes. Pendant toute la matinée, les forts de Fontarabie ont dirigé des bombes sur les camps et sur les maisons carlistes. »

« Hendaye, 3 novembre, 7 h. Le général Elio dirigea les opérations des carlistes sur Irun et Fontarabie. Dix-huit pièces d'artillerie et un bataillon de renfort carlistes ont traversé la Bidassoa la nuit dernière à Enderlasse, et ont pris position dans le voisinage des montagnes de Saint-Martin. »

« Un combat est imminent. Les carlistes sont très irrités contre le gouvernement français, par suite des nou-

velles mesures douanières prises dans ces derniers temps. » Les bateaux formant le pont sur lequel s'est effectué le passage de la Bidassoa (la partie entièrement espagnole) ont été enlevés aux bateliers eux-mêmes, qui ont reçu un mandat au nom de don Carlos, payable à Madrid, dans un délai d'un an. » Les républicains ont peu d'espoir de tenir dans Irun, et ils sont activement occupés à fortifier Fontarabie. »

**Roubaix-Tourcoing**  
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 6 courant à 7 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets suivants:

- 1<sup>o</sup> Présentation du budget municipal de 1875;
- 2<sup>o</sup> Présentation du budget des hospices de 1875;
- 3<sup>o</sup> Chemins vicinaux (rapport de la Commission);
- 4<sup>o</sup> Marché de gré à gré pour un générateur à l'Hôpital;
- 5<sup>o</sup> Prerogative de l'entreprise Guillo-teaux Omnibus de Tourcoing;
- 6<sup>o</sup> Reclamation de MM. Allart-Rousseau et C<sup>o</sup>;
- 7<sup>o</sup> Rapport de la Commission de l'école de musique;
- 8<sup>o</sup> Remboursement à la commune de Wattrelos;
- 9<sup>o</sup> Proposition de M. A. Derville pour une conduite d'eau;
- 10<sup>o</sup> Pétition relative au théâtre populaire;
- 11<sup>o</sup> Réponse du préfet, au sujet d'un Inspecteur des écoles communales;
- 12<sup>o</sup> Erection de l'église du Sacré-Cœur en succursale pour le quartier Jean-Ghislain;
- 13<sup>o</sup> Supplément de crédit pour les fusils des élèves des écoles;
- 14<sup>o</sup> Rapports de Commissions;
- 15<sup>o</sup> Communications diverses.

La municipalité vient de prendre l'arrêté suivant:

Le Maire de la ville de Roubaix, Vu la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée. Arrête ce qui suit:

**Article premier.** Tous les jeunes gens domiciliés dans la ville de Roubaix, nés dans la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1874 et subsidiairement leurs pères, mères ou tuteurs, ou à défaut, les personnes chargées de les suppléer, sont tenus de se présenter à la Mairie (salle des adjudications) aux jours ci-après désignés, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1874.

Ceux qui ne sont pas nés à Roubaix devront se munir de leur acte de naissance délivré sur papier libre.

**Art. 2.** Les jeunes gens du Canton-Est du 16 au 21 novembre. Ceux du Canton-Ouest du 23 au 28 novembre.

**Art. 3.** Afin d'éviter leur inscription d'office, les fils d'étrangers non naturalisés doivent produire, dans le plus bref délai possible, les pièces constatant leur extranéité, savoir:

1. Leur acte de naissance;
2. Celui de leur père;
3. Celui de leur aïeul;
4. L'acte de mariage de leur père;
5. L'acte de décès de leur aïeul;
6. Un certificat du Maire de la dernière commune étrangère que la famille a quittée pour venir habiter en France;
7. Un certificat du Maire de la première commune de France, constatant l'époque à laquelle la famille est venue l'habiter en quittant le pays étranger.

Le bureau sera ouvert de 9 heures du matin jusqu'à midi, et de 2 heures à 4 heures du soir.

**Art. 4.** Les pères, mères ou tuteurs des jeunes gens appartenant à l'armée et faisant partie de la classe 1874, devront également se présenter pour faire inscrire ces jeunes gens au tableau de leur classe.

**Art. 5.** Les jeunes gens qui résident à Roubaix sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de cette ville.

Le présent arrêté sera publié et affiché partout où besoin sera.

Fait à Roubaix, le 2 novembre 1874.

Le Maire, C. DESCAT.

Hier mardi, après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit, les tribunaux ont fait leur rentrée des vacances. Le tribunal correctionnel est composé, pour l'année judiciaire, de MM. Parenty, président; Tolliez et Casaty, assesseurs. M. le substitut Devimeux remplira les fonctions de ministère public.

Hier soir, vers 8 heures, dans la Grand'Rue, un charretier, Louis Versailles, âgé de 30 ans, au service de M. Allart-Rousseaux, était assis sur le siège de sa voiture, lorsque voulant reprendre les guides qu'il avait laissés échapper, ce malheureux tomba la tête la première sur le pavé. Il ne put se relever à temps, et les deux roues du côté droit de son véhicule lui broyèrent le corps. Quand on s'empressa autour de lui, Versailles ne donnait plus signe de vie.

Augustin D... était la nuit dernière de passage à Roubaix, mais il n'a pas voulu quitter la ville sans y laisser quelque souvenir: Ce matin, le sieur... qui logeait dans une chambre à côté de la sienne, cherchait en vain son penfa-

**LETRE DE PARIS**  
Paris, 2 novembre.

Plus nous approchons de l'époque du retour de l'Assemblée, plus l'opinion publique, le monde politique et financier s'in-